



12 ANS DE MARIAGE et EN PLEIN DEMANDE DE DIVORCE

Par **lila45**, le 21/11/2010 à 23:17

BONJOURS

JE SUIS MARIEE DEPUIS 12 ANS AVEC UN PILOTE DE LIGNE QUI GAGNE 8000 EUROS NET PAR MOIS SANS COMPTER LES HEURE SUPLEMENT QUI POURRAI MONTER JUSQU'AU 11000 EUROS DONT LE PRIME DE FIN DE D'ANNEE COMPTER EN MINIMUM DE SALAIRE FOIS 2(14000 EUROS),EN CE MOMENT MON MARI A DEPOSER SA DEMANDE DE DIVORCE EN MOIS DE JUIN DERNIER EN ME DEMANDANT DE LE FAIRE A L'AIMIABLE.DONC J'AIMERAI AVOIR LA GARDE DE MES ENFANTS DANS L'APPARTEMENT QUAND A ACHETER EN COMMUN CAR IL M'A DEJA DIS QU'IL VOUDRA LA GARDE DES ENFANTS ET DE ME DONNER 60000 EUROS ET JE PART DE LA MAISON POUR QU'IL GARDE L'APPARTEMENT.MA SITUATION EST TOUJOURS SANS TRAVAIL CAR ON S'EST BIEN MIT D'ACCORD POUR LE BIEN ETRE DES ENFANTS ET SI C'EST POUR PAYER PLUS D'IMPOT CE N'EST PA LA PEINE,ALORS QUE MON MARIE VOUDRA LA GARDE DES ENFANTS POURTANT SON TRAVAIL NE LUI PERMET PAS D'ETRE LA TOUT LES JOURS.

EN CONCLUSION JE VOUDRAI SAVOIR QU'EST CE QUE J'AI DE DROIT A COCERNANT MES ENFANTS,PENSION ALIMENTAIRE POUR MES ENFANTS ET MOI,ET LE PRESTATION COMPENSATOIRE.

JE SERAI A VOTRE DISPONIBILITE DE REPONDRE A TOUT VOS QUESTIONS,ET AUSSI RECONNAISSANTE CAR MON JUGEMENT DE RECONCILIATION DEVANT LE JUGE SERA CE 29 NOVEMBRE.MERCI D'AVANCE.

Par **Laure11**, le 21/11/2010 à 23:29

Bonsoir,

Merci de ne pas écrire en majuscules, c'est très déplaisant à lire.

D'après ce que vous écrivez, il me semble très difficile d'envisager un divorce à l'amiable. Un divorce à l'amiable veut dire que votre mari et vous êtes entièrement d'accord sur le montant de la pension alimentaire, la garde des enfants, le logement,etc... et cela ne semble pas être le cas...

Je vous conseille vivement de contacter au plus tôt un avocat qui vous défendra, et afin qu'il fasse reporter l'audience de non conciliation.

Par **Claralea**, le **21/11/2010** à **23:30**

Bonsoir, vous allez passer devant le juge pour la conciliation et non la reconciliation. Vous dites que ce n'est pas vous qui demandez le divorce, que vous voulez garder l'appartement et les enfants dont vous vous êtes toujours occupé car votre mari est toujours en déplacement puisque son métier l'exige. Vous aurez une pension alimentaire pour les enfants et une prestation compensatoire pour vous.

Peut être que vous serez obligés de vendre l'appartement s'il est à vous deux et vous récupérez la moitié de la vente.

Ce serait trop facile, votre mari veut divorcer, vous demande de quitter l'appartement et de laisser les enfants contre une prestation compensatoire de 6000 euros par mois ! A moins que vous ayez fait une bêtise qu'il a du mal à digérer...

PS effectivement, il faut que vous preniez un avocat pour vous défendre et ne pas accepter ce que votre mari est en train de faire, c'est à dire vous obliger à faire un divorce à l'amiable, vous seriez perdante

Par **Laure11**, le **21/11/2010** à **23:48**

La meilleure solution pour lila est de contacter dès demain un avocat et faire reporter la conciliation (ou non conciliation).

Il lui faut absolument un avocat pour défendre ses droits.

Par **lila45**, le **21/11/2010** à **23:52**

rebonsoir,
avant tout je suis très touché de votre réponse et merci beaucoup de votre conseil. J'avais oubliée de dire aussi dans le propos avant que depuis le mois de janvier dernier à mars il m'a rien donné ici à la maison, et seulement du mois de mars il me donne que 300 euros par mois dont je rempli mes découvertes c'est tout, cela veut dire que vie en découvertes de compte tout le temps pourtant avant pour gérer le fonctionnement de la maison c'était 2500 ET 3000 euros par mois. On avait un compte commun et maintenant j'ai plus le droit à rien ni carte bleue ni chéquier commun alors que j'ai les enfants à la maison quand il va au travail.

Par **Domil**, le **22/11/2010** à **03:00**

Vous prenez ses affaires, ce à quoi il tient et vous les vendez (tous ses vêtements à une friperie par exemple, s'il a des objets de collection, etc.). Vous aurez au moins de l'argent pour le quotidien (et arrêtez de lui acheter à manger, de lui faire à manger)

Par **Claralea**, le **22/11/2010** à **07:09**

Domil a raison, l'or se vend à bon prix en ce moment, s'il a des bijoux, vous expliquerez plus tard que vous avez été obligé de les vendre car monsieur ne donnait plus de quoi faire vivre ses propres enfants.

Surtout, ne vous laissez pas faire, voyez un avocat très vite afin de défendre vos intérêts et ceux de vos enfants.

Gagner 11000 euros par mois et donner 300 euros pour faire tourner la maison, c'est plus de l'arrivisme...

Par **Visiteur**, le **22/11/2010** à **09:55**

je ne suis pas légiste mais marié et en phase de divorce; or il y a un élément que votre mari et vous même ne devez pas oublier, c'est qu'en tant qu'époux vous vous devez mutuellement assistance... et en l'occurrence assistance financière !! ce que votre mari semble avoir oublié... lui !! Par contre comment la faire valoir...? là, je n'en sais trop rien !! Désolé...

Par **Claralea**, le **22/11/2010** à **10:38**

C'est sûr qu'avec 300 euros par mois, il ne participe plus aux frais de la maison et de la famille. C'est tout bénéf pour lui ! Il a du faire de sacrés économies, son compte doit être blindé, à moins qu'il entretienne quelqu'un d'autre...

Par **Visiteur**, le **23/11/2010** à **08:06**

cherchez la femme...

(on cherche, on cherche toujours...)

Par **libellule75**, le **05/09/2011** à **22:03**

Je comprends ton désarroi. Je suis dans une situation tout à fait similaire à la tienne. 14 ans de mariage avec un pilote de ligne, trois enfants à charge et une interruption professionnelle de 10 ans. Mettons notre expérience en commun.